



SYNDICAT DE L'ORGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 11 MAI 2021

N°AG-2021/22 : REVISION DES REGLEMENTS D'ASSAINISSEMENT

Le onze mai mil vingt et un à 18h00, le Comité syndical, légalement convoqué le mercredi cinq mai deux mille vingt et un, s'est réuni en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur François CHOLLEY, Président du Syndicat de l'Orge.

Etaient présents :

Angerville : C. GIRARD-MINDEAU,

Ballainvilliers : M-c. FARGEOT,

Breux-Jouy : P. BOUDART,

Briis-sous-Forges : E. DASSA, G. KAPERSKI,

Cœur d'Essonne Agglomération : P. FOURNIER, G. KERVRAN, L. CAYROUSE, E. JANIN, F. ROUCHY, B. SPROTTI, C. BERTINE, M. BERTINOT, J. KLEIN, S. TANGUY, V. BOUDRY, H. AUJALEU, S. BONNAMY, J. PEREZ, F. ARBELET, P-j. LEBEC, P. LEVEAU, F. CHOLLEY, V. DABADIE,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : M-c. FARGEOT, O. MARCHAU, J. CARRE, S. PERDREAU, M. BODOQUE-MUNOZ, D. DEMICHEL, O. THOMAS, J. GAUCHET, C. FOURNES,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : P. BOUDART, L. LARREGAIN, B. PANOT, F. SARRAZIN, S. THENAULT, S. LEBRET, S. DELOGES, J. GUIDEZ, C. LIRZIN, P. AUGIAT,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : F. ALBISSON, P. LE FLOC'H, F. FUHRMANN,

Communauté de Communes du Pays de Limours : C. GIRARD-MINDEAU, E. DASSA, G. KAPERSKI, D. CHAINTREUIL, T. DEGIVRY, G. GRANGIER, W. BERRICHILLO, F. VIVAT,

Courson-Monteloup : D. CHAINTREUIL,

Dourdan : L. LARREGAIN, B. PANOT,

Epinay-sur-Orge : O. MARCHAU,

Fontenay-les-Briis : T. DEGIVRY,

Forge-les-Bains : G. GRANGIER,

Grand Orly Seine Bièvre : J-j. GROUSSEAU, F. SAINT-PIERRE, R. SOLIGO, O. GUICHARD, A. MERRINA,

La-Forêt-le-Roi : S. LEBRET,

La-Ville-du-Bois : J. CARRE, S. PERDREAU,

Le-Val-Saint-Germain : S. OLLIVIER-HENRY,

Linas : D. DEMICHEL,

Marcoussis : O. THOMAS,

Métropole du Grand Paris : J-j. GROUSSEAU, J-m. DEFREMONT,

Monthléry : D. DUJARDIN, J. GAUCHET,

Nozay : C. FOURNES,

Saint-Chéron : J. GUIDEZ,

Saint-Cyr-Sous-Dourdan : C. LIRZIN,

Saint-Maurice-Montcouronne : W. BERRICHILLO,

Sermaise : P. AUGIAT,

Vaugrigneuse : F. VIVAT,

Secrétaire de séance :

Pierre LE FLOC'H, Communauté de Communes Entre Juine et Renarde,



Etaient absents excusés (titulaires) :

Breux-Jouy : M. PETIT,

Cœur d'Essonne Agglomération : C. DEVLEESCHAUWER, A. MARGUERITE, M. BOURDAIS, B. FROGER, M. GOESSENS, R. PERET, B. LEPARQ, N. PFEIFFER, D. LEMAIRE, D. ESPRIN, A. LAMOUR, S. COUSIN, A. DOUAILLY, M. DURANTON, R. CARPENTIER, N. FOUQUE, P. DECOMBLE, P. ROGER, J. DELPIC, S. RIGAUT, F. DA SILVA, G. FRAYSSE,

Communauté d'Agglomération Paris-Saclay : L. CASTAINGS, C. LARDIERE, S. LEGRAND,

Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires : J. DRAPPIER, I. COPETTI,

Communauté de Communes Dourdannais en Hurepoix : B. DEPRez, L. DUHAY, J-C. DESILE, D. NOUAILLES, A. FONSECA,

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde : E. LAURENT, J. BURON, F. BAUDRON, R. LE BOEDec,

Communauté de Communes du Pays de Limours : P. MYOTTE, J. SALANON, C. SCHOETTL, P. BALLEsIO, A. BOUTTEMONT, C. DROUET,

Epinay-sur-Orge : L. CASTAINGS,

Forge-les-Bains : P. MYOTTE,

Grand Orly Seine Bièvre : T. TAMIN, J. GODRON, C. DELAVEAU-PIERACCI, S. HAMARD, L. BRIEY, J-B. BIGA,

Grand Paris Sud : F. OGBI, P. RIO,

Janvry : C. SCHOETTL,

Limours-en-Hurepoix : P. BALLEsIO, A. BOUTTEMONT,

Linaz : C. LARDIERE,

Marcoussis : S. LEGRAND,

Métropole du Grand Paris : S. BENETEAU, N. LALLIER, A. TROUBAT,

Pecqueuse : C. DROUET,

Roinville-sous-Dourdan : L. DUHAY,

Saint-Chéron : J-c. DESILE, D. NOUAILLES,

Saint Cyr sous Dourdan : A. FONSECA,

Nombre de délégués : 133

Présents : 81 (dont 24 avec double vote)

Quorum : 67

Votants : 81

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU 11 MAI 2021

N°AG-2021/22 : REVISION DES REGLEMENTS D'ASSAINISSEMENT

LE COMITE DU SYNDICAT DE L'ORGE,

VU les articles L5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'avant la fusion des syndicats SIBSO et SIVOA, 3 règlements d'assainissement étaient en vigueur :

- Règlement d'assainissement collectif de l'ex SIBSO datant de 2018
- Règlement d'assainissement non collectif de l'ex SIBSO datant de 2011
- Règlement d'assainissement collectif de l'ex SIVOA datant de 2016,

CONSIDERANT qu'avec la fusion des syndicats il était nécessaire d'harmoniser ces documents et de les mettre à jour,

CONSIDERANT qu'un nouveau règlement d'assainissement collectif et un nouveau règlement d'assainissement non collectif ont été rédigés par les services,

CONSIDERANT que ces règlements abordent de nombreuses thématiques comme :

- Les eaux admissibles dans les réseaux EU et EP,
- Les conditions de réalisation des branchements,
- Les obligations de mise en conformité des branchements domestiques, assimilés domestiques et non domestiques ou des filières autonomes,
- Les conditions de rétrocession d'ouvrages d'assainissement,
- Les règles de gestion des eaux pluviales à la parcelle, de leur dépollution et les conditions spécifiques de raccordement au réseau public,
- Les dispositions financières (PFAC, redevances, ...)

APRES EN AVOIR DELIBERE, ET A L'UNANIMITE,

ADOpte ces nouveaux règlements d'assainissement,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité,

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat.

DIT que la présente délibération sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs du Syndicat.

Fait à Viry-Châtillon, le 11 mai 2021,

Le Président

François CHOLLEY

SYNDICAT DE L'ORGE